

Enquête publique à la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Le Champ Palapoche » à Sogny en l'Angle

COMMUNE DE SOGNY EN L'ANGLE

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Le Champ Palapoche » à Sogny en l'Angle présentée par la société RONCARI dont le siège social est situé rue du canal 51302 Vitry en Perthois.

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Monsieur François Schuester)

Conclusions :

- Ce projet d'ouverture de la carrière de Sogny 2 « le champ Palapoche » est motivé par les besoins de la société Roncari en matériaux alluvionnaires pour pouvoir continuer à répondre aux nombreuses demandes des secteurs bâtiments et travaux publics de la région.
- Bien que la publicité ait été faite régulièrement (annonce dans 2 journaux professionnels, affichage en mairie et sur le site), le grand public n'a pas été suffisamment informé (aucune information dans le journal local « L'Union » et dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune).
- Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête.
- L'enquête publique n'a donné lieu à aucun incident et à aucune contestation sur son organisation.
- La municipalité de Sogny en l'Angle ainsi que la population n'ont émis aucune observation remettant en cause le projet. Une des raisons est liée au fait que, la société RONCARI BTP, déjà installée sur la commune (exploitation de Sogny 1) depuis plusieurs années, exerce son activité en parfait intelligence avec la population.
- Une seule demande concernant le sens de circulation des camions sortant de la carrière a été émise par le maire de la commune et acceptée par le maître d'ouvrage.
- Le porteur du projet a étudié et démontré la compatibilité du projet avec les plans, les schémas et la carte communale de Sogny en l'Angle.
- La société Roncari a démontré que son projet était compatible avec le SRADDET et en particulier avec la recommandation « agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets ». Elle propose des solutions de substitution à la consommation de matériaux alluvionnaires en recyclant des matériaux inertes. Le remblaiement de la carrière sera fait à partir de matériaux qui ne pourront plus être valorisés.
- Le dossier présenté à l'enquête était complet et bien argumenté.
- L'impact environnemental de l'exploitation de cette carrière a été prise en compte par la société Roncari et notamment au niveau des mesures de réduction et de compensation sur le milieu naturel.
- Le site est intégralement en zone humide mais présente peu d'enjeu sur la biodiversité. Toutefois la société Roncari s'est engagée à reconstruire un habitat présentant une biodiversité comparable au milieu détruit.

Enquête publique à la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Le Champ Palapoche » à Sogny en l'Angle

- Au niveau de la santé humaine (nuisances sonores, qualité de l'air, vibrations, production de déchets...) des mesures ont été prévues par l'exploitant pour limiter les nuisances sonores (utilisation d'engins équipés d'avertisseur sonore type « cri de lynx » voire des avertisseurs lumineux) ainsi que le soulèvement et la production de poussières. Compte tenu de la mise en place de ces mesures, les habitations les plus proches ne devraient pas subir de gêne.
- Des actions seront mises en place pour réduire l'impact carbone :
 - Le double fret (transport du tout-venant de la carrière de Sogny en l'Angle vers Alliancelles ou Vitry en Perthois et au retour transport du refus de criblage ou de remblais vers cette carrière).
 - Investissement dans une pelle hybride.
- La remise en état de la carrière consistera à une restitution des terrains pour un usage agricole après remblayage et remise en place de la terre végétale. Une semence certifiée de prairies permanente composée de 7 espèces différentes sera semée.

Pour toutes ces raisons j'émetts un **AVIS FAVORABLE** au projet l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Le Champ Palapoche » à Sogny en l'Angle présentée par la société RONCARI.

Fait à COURTISOLS le 30/03/2022



Mr. SCHUESTER François
Commissaire Enquêteur